

Projet Associatif

2025-2030



1 Avenue Maurice Chopin - Parc des Fourriers
B.P 20294 - 17312 ROCHEFORT Cedex

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	3
L'HISTOIRE DU RESEAU DES MISSIONS LOCALES	4
L'HISTOIRE DE LA MISSION LOCALE	6
LES PRINCIPES FONDATEURS DE LA MISSION LOCALE	14
LE SOCLE DE VALEURS DE LA MISSION LOCALE	15
UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET COMPLEMENTAIRE AU SERVICE DES JEUNES ET DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE	16
LES JEUNES ACCUEILLIS A LA MISSION LOCALE	16
UN MAILLAGE TERRITORIAL AU PLUS PRES DES BESOINS ET RESSOURCES LOCALES.....	18
LA DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL : UN APPUI A 360°, PERSONNALISE ET DE PROXIMITE.....	20
LA MISSION LOCALE, UN LABORATOIRE D'INNOVATION QUI CONJUGUE UN ENSEMBLE DE POLITIQUES PUBLIQUES	21
L'ECOSYSTEME PARTENARIAL DE LA MISSION LOCALE.....	26
OUVRIR UN ESPACE VIVANT POUR DEFINIR UN CAP COMMUN : NOS 7 AXES DE PROGRES.....	29
EN ROUTE VERS LA LABELLISATION DE LA MISSION LOCALE !.....	35

« Les jeunes représentent tout sauf un ensemble homogène. »

« Selon leur classe sociale, selon qu'ils sont garçons ou filles, selon le lieu où ils habitent, leurs problèmes sont différents. »

« Cependant, les jeunes sont unis dans un certain nombre de comportements et d'idées. Ce qui les unit, c'est leur désespérance devant l'absence de perspectives. Ils ont besoin de chaleur. Ils se sentent isolés. Ils ont besoin de considération, ils souhaitent être pris en compte, compris et ne refusent pas l'aide si celle-ci n'est pas assistanat ou jugement permanent. »

« Et s'ils sont bloqués, voire en situation de refus, ils sont surtout en situation de recherche, laquelle leur est souvent refusée. »

« Quand ils constatent qu'on leur fait confiance et qu'on vit et agit avec eux dans le respect de la confiance mutuelle, leur énergie et leur créativité sont sans limite. »

Bertrand SCHWARTZ

Paroles et réflexions d'éducateurs Jeunesse

[L'insertion professionnelle et sociale des jeunes](#)

La Documentation Française, 1981

AVANT-PROPOS

Le projet associatif de la Mission Locale Rochefort Marennes Oléron incarne la vision politique de l'association. Il annonce les grands principes de mise en œuvre et de territorialisation des politiques publiques dédiées à la jeunesse et au développement socio-économique local ¹.

Le projet associatif est un espace pour :

Clarifier :

- l'objet de l'association

Se réapproprier et partager :

- l'histoire de l'association
- le territoire de compétence
- les valeurs portées
- les missions menées

Soutenir et valoriser :

- l'engagement collectif des élus locaux, des équipes professionnelles, bénévoles et partenaires

Fédérer :

- les élus locaux, l'équipe professionnelle, les jeunes et l'ensemble des acteurs du territoire autour des principes fondateurs qui portent l'action

Développer :

- un plan d'action pluriannuel pertinent, réaliste et réalisable



¹ Cadre commun de référence de l'offre de service des Missions Locales

L'HISTOIRE DU RESEAU DES MISSIONS LOCALES

La Mission Locale Rochefort Marennes Oléron s'inscrit dans l'histoire de la création des Missions Locales

En 1981, le chômage de masse que subissent les jeunes non qualifiés est perçu comme un phénomène conjoncturel. Dans la perspective d'un retour au plein emploi et en réponse à la situation préoccupante des jeunes, le Professeur Bertrand Schwartz est chargé par le Premier ministre d'une mission d'étude pour la réalisation d'une meilleure insertion des jeunes de 16 à 25 ans dans la vie professionnelle. L'objectif de la mission est d'aboutir à un ensemble de propositions permettant d'établir une meilleure articulation de tous les services publics concernés (système éducatif, formation professionnelle, services d'information, d'orientation et de placement, dispositifs d'insertion professionnelle). [Le rapport de Bertrand Schwartz](#) préconise **une politique d'insertion professionnelle et sociale des jeunes reposant sur des structures locales, partenariales et transversales.**

Le 26 mars 1982, [l'ordonnance 82-273 du 26 mars 1982](#) relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale est promulguée, **donnant naissance aux Missions Locales** dont la mise en place doit se faire dans un premier temps à **titre expérimental**.

Adoptée en 1990, [la charte des Missions Locales](#), rappelle **les principes sur lesquels s'engagent l'ensemble des partenaires :**

- une volonté de travailler ensemble sur un territoire
- une intervention globale au service des jeunes
- un espace d'initiative et d'innovation
- une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement

En 2005, [la loi de programmation pour la cohésion sociale](#) inscrit pour la première fois **la définition des Missions Locales dans le Code du travail comme « organismes concourant au Service Public de l'Emploi »**. Elle institue officiellement les Missions Locales dans les politiques de l'emploi comme opératrices dans leur zone de compétence d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Adopté en 2005, [le protocole des Missions Locales](#) constitue, avec la charte de 1990, **la référence commune et explicite des statuts de chacune des Missions Locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO)**. Il formalise et conforte des partenariats naturels déjà à l'œuvre sur le terrain de l'insertion des jeunes. Il vise à asseoir davantage l'unité et l'efficacité du réseau des missions locales et des PAIO, dans un cadre général commun pour l'ensemble des acteurs de terrain concourant à l'accès des jeunes à l'emploi durable.

Adopté en septembre 2018, [le cadre commun de référence de l'offre de service des Missions Locales](#) promeut **un référentiel commun** afin de :

- Formaliser l'action des Missions Locales auprès notamment de l'État et des collectivités territoriales
- Communiquer au niveau national, régional et local

Les Missions Locales œuvrent à une meilleure insertion des jeunes de 16 à 25 dans la vie professionnelle et à une meilleure articulation de l'ensemble des services publics concernés (système éducatif, formation professionnelle, dispositifs d'insertion professionnelle, services d'information, d'orientation et de placement) **avec l'ensemble des institutions locales.**

Le 26 juillet 2019, marque l'entrée en vigueur de la Loi qui confie aux Missions Locales **le rôle de contrôler le respect de** [l'obligation de formation des jeunes mineurs âgés de 16 ans et plus en lien étroit avec ses partenaires locaux](#) : établissements scolaires, centres d'informations et d'orientation, structures de rattachement scolaire (micro-lycées), écoles de la 2e chance, France Travail, etc.

Le 1er mars 2022, une nouvelle mesure d'accompagnement renforcé remplace la Garantie Jeunes : [le Contrat d'engagement jeune \(CEJ\)](#) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui ne sont pas étudiants, qui ne suivent pas une formation et qui présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. **Le CEJ remplace la Garantie jeunes et est mis en œuvre par France Travail et les Missions Locales.** A compter du 1^{er} janvier 2025, tout jeune à la recherche d'un emploi et qui souhaite bénéficier d'un accompagnement par l'opérateur France Travail ou une Mission Locale dans le cadre du CEJ ou du PACEA devra être inscrit comme demandeur d'emploi.

Le 1er janvier 2024, en application de [la loi pour le plein emploi](#), **un nouvel opérateur France Travail** remplace Pôle Emploi. Établissant le constat d'un manque de coordination et de synergie entre les multiples acteurs du service public de l'emploi, [le rapport de la mission de préfiguration de France Travail](#) a posé les grands principes d'un nouveau réseau pour l'emploi. Ce nouveau [réseau pour l'emploi](#) vise à assurer **une coopération structurée entre les acteurs, repose sur une logique de patrimoine commun** afin de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, en particulier des plus éloignés de l'emploi, comme à ceux des employeurs. Il implique un ensemble de pratiques communes concernant l'orientation, l'accompagnement, la formation et l'insertion pilotés par l'opérateur [France Travail](#), les [Missions locales](#), le réseau [Cap emploi](#), les services publics de l'Etat, les collectivités territoriales et les porteurs de solutions dans les territoires. Certaines de ces dispositions sont entrées en vigueur par décret le 1er janvier 2025.

L'HISTOIRE DE LA MISSION LOCALE

Souvenirs de Marie-Claude (depuis le premier jour)

Propos recueillis le 5 décembre 2025

Depuis la « petite Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation » créée en 1982 pour répondre à l'urgence sociale des jeunes, la Mission Locale Rochefort Marennes Oléron est devenue une structure associative reconnue et engagée, portée par des équipes investies et une histoire riche de plus de 40 ans.

Les débuts : la création de la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation en 1982 sous l'impulsion de la mairie de Rochefort

« L'objectif était de répondre aux besoins d'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 18 ans dans un contexte de chômage préoccupant. La Mission Locale, n'avait pas vocation à perdurer dans le temps, l'idée étant que la jeunesse allait vite rebondir ». La PAIO², sous statut Éducation nationale, est hébergée dans les locaux du CIO³ de Rochefort. Le territoire de compétence de la PAIO a été défini par l'état : il est composé de 42 communes. La Direction du CIO est assurée par M. Daniel FOUSSIER. L'équipe opérationnelle de la PAIO est composée d'1,5 équivalents temps plein soit 2 personnels contractuels. La conseillère Michèle BERISSET (1 ETP) et l'agent d'accueil Marie-Claude GUILLET (0,5 ETP) partagent un même bureau. L'accueil des jeunes se faisait en deux temps : un pré-accueil pour comprendre la situation et les attentes des jeunes puis un rendez-vous individuel pour passer à l'action. Michèle BERISSET deviendra la 1ère directrice de la PAIO, puis de la Mission Locale et le restera durant plus de 25 ans. Conseillère de terrain, elle « restera une figure centrale ». Sa maîtrise des dispositifs et son implication constante auprès des équipes ont marqué durablement la Mission Locale.

En 1982, les PAIO et Missions Locales ont été mises en place à la demande de l'Etat. La municipalité de Rochefort a donc créé la PAIO ouverte aux jeunes de 16 à 18 ans : elle était animée par un agent

² Une permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation professionnelle. La PAIO s'adresse en premier lieu aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire ou qui rencontrent des difficultés. Par souci de simplification et de pertinence, les PAIO fusionnent avec les missions locales. Depuis 2014, il n'existe plus de PAIO, celles-ci s'étant transformées en Missions Locales.

³ Les CIO dépendent du ministère de l'éducation nationale. Ils sont implantés sur l'ensemble du territoire.

Le rôle des CIO consiste à favoriser l'accueil de tout public et en priorité des jeunes scolarisés et de leur famille, l'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions, le conseil individuel, l'observation, l'analyse des transformations locales du système éducatif et des évolutions du marché du travail et la production de documents de synthèse à destination des équipes éducatives ou des élèves, l'animation des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques. Chaque CIO possède un fonds documentaire sur les enseignements et les professions, un service d'auto-documentation permettant à toute personne accueillie au CIO de consulter des documents à partir de ses intérêts et de son niveau scolaire. Les personnels qui travaillent dans les CIO sont des directeurs de CIO, des psychologues de l'Éducation nationale et des personnels administratifs.

municipal. Le directeur du CIO de Rochefort Daniel FOUSSIER très impliqué par le devenir des jeunes sortant trop tôt du système scolaire trouvait logique que la PAIO soit intégrée au sein du CIO pour suivre le parcours de ces jeunes. Ce fut chose faite en 1984. Pendant 7 ans, la PAIO de Rochefort est gérée par l'Education Nationale et, au fil des années, l'accueil des jeunes s'est ouvert aux plus de 18 ans. Le personnel est passé de 1 à 3 agents contractuels (1 secrétaire et 2 conseillers).

En 1991, l'Etat sollicite à nouveau les communes pour qu'elles soient support administratif des PAIO. C'est ainsi que la PAIO a intégré le CCAS⁴ avec une subvention conséquente du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple).

L'expansion et la structuration de la PAIO en 1992

En 1992, le plan chômeurs longue durée de Martine Aubry permet de recruter 4 nouveaux conseillers : *« C'est ainsi que nous sommes passés de 3 à 7 agents contractuels. Nous avons développé au mieux nos missions, notamment en assurant des permanences au sein des communes extérieures à Rochefort, et ce, jusqu'à l'île d'Oléron. »*

En 1995, Madame Dominique RABELLE, adjointe au maire de Rochefort, devient présidente du CCAS de Rochefort. Elle a porté un grand intérêt au travail de la PAIO, avec une volonté forte de développer des actions en faveur de l'emploi. C'est ainsi qu'est née l'opération construite en partenariat avec l'ANPE : le Bus des huitres est une première collaboration notoire (qui a duré 3 ans, de 1996 à 1999) entre des entreprises et la PAIO.

En 1996, la PAIO déménage enfin dans des locaux plus vastes en face de la gare SNCF. Disposant maintenant d'un grand hall d'accueil, la PAIO met à disposition des jeunes un espace informatique : une grande table centrale est équipée d'ordinateurs en libre accès pour les jeunes. Pendant ce temps Madame RABELLE incite fortement Monsieur FROT, maire de Rochefort, à transformer la PAIO en Mission Locale : elle obtient gain de cause début 1999. Près d'une année de travail sera nécessaire pour monter le dossier administratif auprès de l'Etat et le dossier financier auprès des 3 Communautés de Communes : *« pour passer d'un financement par jeune à un financement par habitant »*. Les anciens locaux du CCAS sont réaffectés en appartements d'urgence pour les jeunes en grande difficulté.

L'émancipation de la PAIO vers le statut associatif avec la naissance de la Mission Locale en 2000

⁴ Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Le 1er janvier 2000, adoptant ainsi le statut associatif, la Mission Locale Rochefort Marennes Oléron voit le jour.



Extrait du Journal Officiel, le 15 janvier 2000 (p. 259)

L'équipe passe à une douzaine de salariés avec la pérennisation des postes jusqu'alors vacataires. Dominique RABELLE en est la présidente aux côtés de 2 vice-présidents représentant les Communautés de Communes de Marennes et d'Oléron. Les élections municipales de 2001 bouleversent le paysage politique de la Mission Locale. Aucun des élus du Bureau n'est réélu ! Le nouveau Maire de Rochefort propose un élu de Tonnay-Charente pour assurer la présidence de la Mission Locale : Monsieur André MEYNARD s'est énormément investi dans son rôle de président tant auprès de l'équipe qu'auprès des jeunes accompagnés et ce, sans faiblir, durant 13 ans. « *A sa suite, Monsieur Emmanuel ECALE, Madame Isabelle GIRAULT puis, Monsieur Philippe MARAIS, succéderont à la présidence pour poursuivre le même combat* ». Valorisant sans cesse le travail des salariés et l'accompagnement des jeunes, « *les élus du Bureau portaient une vision forte : ils étaient à fond pour la jeunesse !* ».

Entre 2001 et 2007, l'Intervention Offre et Demande⁵ (IOD) est adoptée par le PLIE⁶ de Rochefort. L'action est portée par la Mission Locale qui crée alors le service Dynamique Emploi : 3 chargés de missions sont recrutés et formés à la méthode IOD : l'objectif est d'accompagner les demandeurs d'emploi sans qualification à retrouver un emploi en CDI ou CDD durable (supérieur à 6 mois). L'objectif est notamment d'appuyer l'ANPE qui rencontre des difficultés pour accompagner les demandeurs d'emploi sans qualification. « *Il paraît même, qu'à l'origine, la méthode IOD aidait les*

⁵ Créée par l'association bordelaise Transfer, la méthode IOD (Intervention sur les Offres et les Demandes) est aujourd'hui déployée dans huit régions françaises, en Belgique et au Portugal. L'IOD propose un ensemble de stratégies de médiation et de soutien pour réussir l'insertion professionnelle durable de publics en grande précarité. Son approche est fondée sur une dynamique de rencontres entre les entreprises et les actifs. Sa première spécificité est de positionner l'insertion professionnelle en amont de l'insertion sociale. Elle privilégie la mise en relation directe et répétée des candidats et des entreprises en s'affranchissant des préalables et des prérequis. Elle traite les freins sociaux pendant l'emploi plutôt qu'en amont, en lien avec les travailleurs sociaux du territoire. Cette méthode favorise la proposition d'opportunités d'emplois variées comme pivot de l'accompagnement. La mise en situation de travail est sa porte d'entrée. La seconde spécificité d'IOD tient dans la priorité donnée à la coopération avec les entreprises. L'objectif : prendre une place active dans la régulation d'un marché du travail où les flux de main-d'œuvre demeurent importants mais profitent peu aux populations en situation précaire.

⁶ Les PLIE (Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi) proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. Il est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Ainsi, les PLIE disposent d'une connaissance fine des personnes accompagnées et sont à même de mieux répondre aux besoins de candidats des entreprises.

personnes sortant de prison dans leur recherche d'emploi ... » C'est la naissance d'un pôle Relation Entreprise d'abord installé dans des locaux adjacents. Le pôle Relation Entreprise sera centralisé dans les locaux de la Mission Locale six années plus tard : « 2 de ses salariés sont à ce jour toujours en poste à la Mission Locale ! ».

En 2008, le siège social de la Mission Locale se déplace dans ses locaux actuels au parc des Fourriers à Rochefort.

En 2022, Lydie DEMENE, élue de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, devient la 6^{ème} présidente de la Mission Locale et le restera jusqu'en 2026.

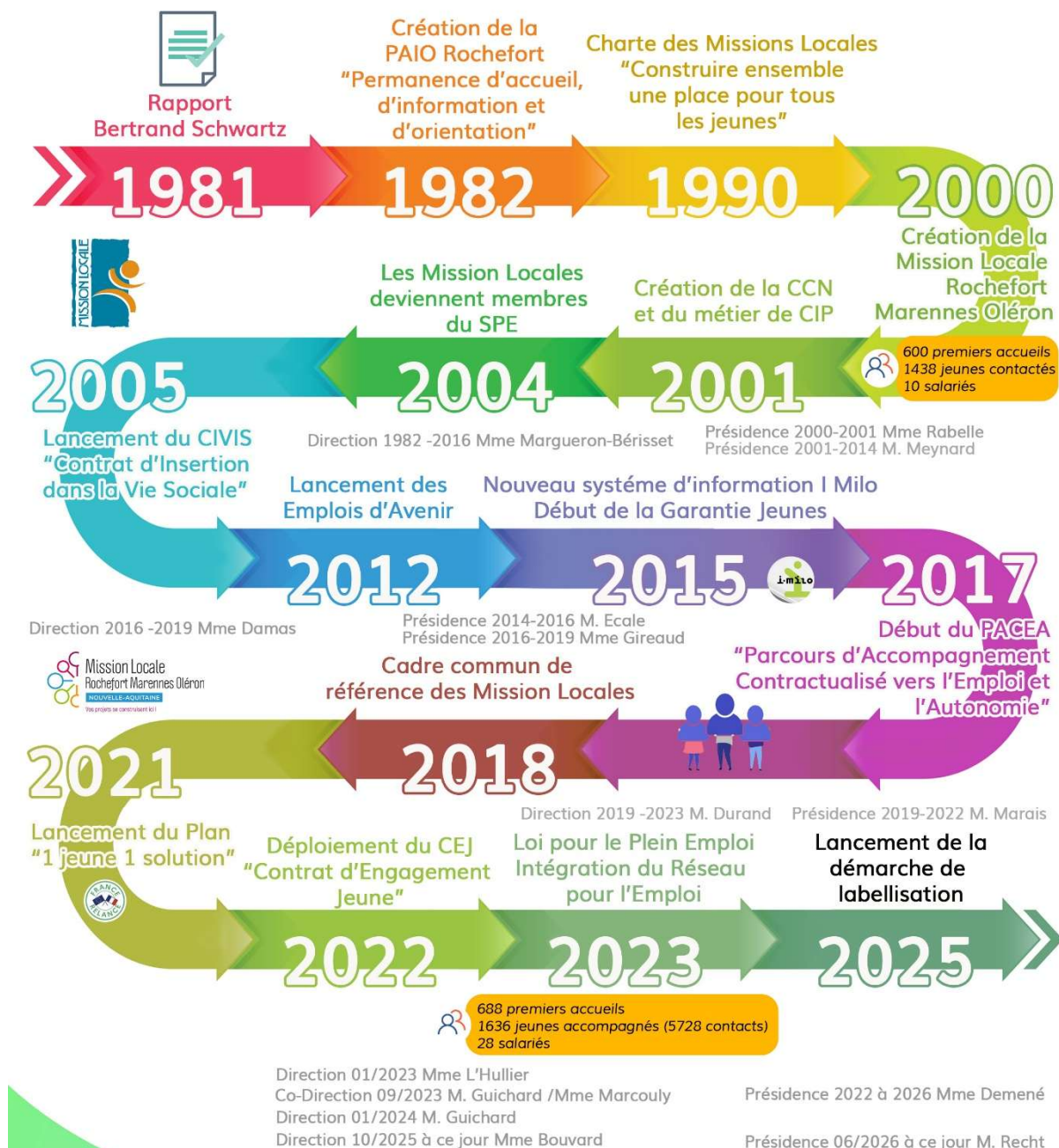
Aujourd'hui : une équipe professionnelle robuste poursuit la mission d'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Progressivement et au gré des dispositifs confiés à la Mission Locale, les recrutements se sont intensifiés.

En 2026, l'équipe compte 27 salariés. « *La complémentarité de jeunes recrues avec un noyau historique de conseillers en poste depuis plus de 20 ans contribue à l'existence d'une culture professionnelle commune, à la force de la Mission Locale !* »



HISTORIQUE DE LA MISSION LOCALE ROCHEFORT MARENNES OLÉRON



LA GOUVERNANCE DE LA MISSION LOCALE

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres de l'association : membres de droit et membres actifs

Elle se réunit une fois par an. Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration

Il est présidé par le président ou son représentant et est composé comme suit :

Collège des élus (16 membres)

- Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (8)
- Communauté de Communes du Bassin de Marennes (3)
- Communauté de Communes de l'Île d'Oléron (3)
- Conseil Départemental (1)
- Conseil Régional (1)

Collège des services de l'Etat et des organismes publics (11 membres)

- Sous-préfecture (1)
- DIRECCTE – U.D 17 (1)
- Direction de l'enfance, la famille et l'action sociale (1)
- France Travail (2)
- Education Nationale (1)
- Droits des femmes (1)
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Charente Maritime (1)
- Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (1)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (1)
- Caisse générale de prévoyance des Affaires Maritimes (1)

Collège des partenaires économiques et sociaux (7 membres)

- Syndicats de salariés (3)
- Inter consulaire (1)
- Entreprises (2)
- Comité de bassin d'emploi (1)

Collège des associations et organismes locaux (8 membres)

- Centres sociaux (1)
- Organismes de formation (2)
- Structures d'insertion par l'économie (1)
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (1)
- Centre Communal d'Action Sociale (2)
- Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (1)

Collège	Structure	Nom
Elus ①	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	Monsieur Didier CANNIOUX
		Madame Dorothée MACHABERT
		Madame Patricia RENON-FRANCOIS
		Monsieur Eric RECHT - Président
		Madame Sonia TREVIEN
		Madame Pierrette LEROY
		Madame Véronique RAINJONNEAU
		Madame Alexandra CHAUVEAU – Vice-Présidente
	Communauté de Communes du Bassin de Marennes	Madame Evelyne BERUSSEAU – Vice-Présidente
		Madame Sophie LESORT – PAJOT – Membre du Bureau
		Monsieur Joel PAPINEAU
	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	Monsieur Thibault BRECHKOFF
		Madame Fabienne DELHUMEAU-JAUD - Vice-Présidente
		Monsieur Jim ROMEGOUS
	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame Dominique RABELLE
	REGION NOUVELLE AQUITAINE	Madame Elise LAURENT-GUEGAN - Titulaire
		Monsieur Rémi JUSTINIEN- Suppléant
Services de l'Etat et Organismes Publics ②	SOUS-PREFECTURE DE ROCHEFORT	Madame Angélique ROCHER- BEDJOUDJOU
	DDETS 17	Monsieur Yann LEMASSON
	DDETS 17	Madame Catherine OLIVIER
	Direction Enfance et Famille	Madame Angélique SANCHEZ
	France Travail ROCHEFORT	Monsieur Benjamin CHARGE
	France Travail OLERON	Monsieur Stéphane MORISSONNEAU
	INSPECTION ACADEMIQUE	Madame GRAND
	DROITS DES FEMMES	Madame la Déléguée
	SPIP 17	Madame Hélène OUCHICHI
	DDPJ	Madame Mégane SLEIMAN
	CPAM	Madame Marie-Anne ZANOR
	Caisse Générale de Prévoyance des Affaires Maritimes	Monsieur l'Adjoint au Directeur

Partenaires Economiques et Sociaux ③	CFDT	Monsieur VALLEE
	CGT	Monsieur Alain FRIGO- Trésorier
	FORCE OUVRIERE	Madame SABLE FOURTASSOU
	INTERCONSULAIRE	Monsieur CAVEL
	MANPOWER Rochefort	Madame Mathilde MARTINEAU – Secrétaire
	MAC DONALD	Madame Céline GAUTROT
Administrations, Associations et Organismes Locaux ④	CAP-Centre Social	Monsieur Franck RICHÉ – Membre du Bureau
	AXYS	Monsieur Philippe ETIEN
	GRETA POITOU CHARENTES	Madame Delphine NIBAUBEAU
	REGIE INTER QUARTIER	Monsieur Nicolas COSSARD - Membre du bureau
	CCAS de Fouras	Monsieur PASCUAL
	CCAS de Tonnay-Charente	Madame MENARD
	ADSEA / Foyer Paule Maraux	Madame VASSEUR

Le bureau est l'organe exécutif du Conseil d'Administration

Il est constitué de **9 membres**, il applique la politique définie par ce dernier et prend toutes décisions urgentes.

Le bureau est élu par les membres du Conseil d'Administration, il est composé comme suit :

Présidente	<i>Communauté d'Agglomération Rochefort Océan</i>	Eric RECHT
1er Vice-Président	<i>Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron</i>	Fabienne DELHUMEAU-JAUD
2ème Vice-Président	<i>Communauté de Communes du Bassin de Marennes</i>	Evelyne BERUSSEAU
3ème Vice-Présidente	<i>Communauté d'Agglomération Rochefort Océan</i>	Alexandra CHAUVEAU
Secrétaire	<i>Manpower Rochefort</i>	Mathilde MARTINEAU
Trésorier	<i>Syndicat - CGT</i>	Alain FRIGO
Autre membre	<i>Le CAP Tonnay Charente</i>	Franck RICHE
Autre membre	<i>Communauté d'Agglomération Rochefort Océan</i>	Sophie LESORT-PAJOT
Autre membre	<i>Régie Inter Quartier</i>	Nicolas COSSARD

LES PRINCIPES FONDATEURS DE LA MISSION LOCALE

Un Cairn, c'est le nom de ces petits amas de pierre que l'on trouve en montagne et qui servent de repère, de chemin, à ceux qui s'y aventurent... Chacun, passant alors devant le cairn, se doit d'y ajouter une pierre. Notre mission... Construire ensemble le tracé d'un chemin, à priori invisible pour les jeunes, à travers un paysage qui les guidera dans leurs futurs professionnels et personnels.



Depuis plus de 25 ans, la Mission Locale Rochefort Marennes Oléron et les personnes qui la constituent apportent leur pierre à l'accompagnement des jeunes. Peu importe si notre pierre est grande ou petite, elle participe de manière identique à la cohésion de l'édifice. Mettre une pierre sur un Cairn, c'est unir le passé et le futur par un acte effectué dans le présent, en pensant qu'il sera utile à bien d'autres personnes. Merci à chacun, membres de la gouvernance, salariés, partenaires, financeurs, jeunes, d'apporter une pierre à l'édifice de notre Mission Locale afin de toujours mieux accompagner nos jeunes.

Un système de valeurs ne se décrète pas, il résulte des pratiques de l'ensemble humain qu'il régit :

« Nous **portons** les valeurs et elles nous **portent, individuellement** comme **collectivement**. Nous avons vocation à **transmettre** ces valeurs au sein même de notre équipe, auprès des publics accompagnés et de nos partenaires. »

« Elles **sécurisent** et **définissent** notre action au quotidien. »

« Les valeurs favorisent la construction d'une **culture partagée**. »



Paroles de professionnels de la Mission Locale, plénière de novembre 2024

LE SOCLE DE VALEURS DE LA MISSION LOCALE

LES VALEURS DU SERVICE PUBLIC : l'égalité, la solidarité, la neutralité, l'intégrité, l'efficiency et la transparence

L'ACCUEIL INCONDITIONNEL DES PUBLICS et LE PRINCIPE DE LIBRE ADHESION à l'intégralité de l'offre de service de la Mission Locale

L'accès au Conseil en Evolution Professionnelle est personnalisé, libre et gratuit.

LA PROXIMITE et LA CAPACITE D'ADAPTATION à un contexte local, à des politiques publiques, à la singularité des publics accueillis, à la diversité des partenaires...

La Mission Locale œuvre à mailler le territoire au plus près des besoins des publics dans un objectif d'accès aux droits et de continuité du service au public. Ces valeurs, structurellement liées, contribuent à la levée des freins par une démarche pragmatique de « Aller vers ». La démarche d'accompagnement « côte à côte en avançant »⁷ renforce la relation de proximité avec les publics.

L'ENGAGEMENT aux côtés des publics accueillis, des partenaires et des pouvoirs publics

La Mission Locale s'engage, à l'appui de conventions et accords, à la réussite des parcours d'insertion professionnelle et sociale des publics.

L'OUVERTURE D'ESPRIT favorisant LA CREATIVITE et L'INVENTIVITE

La démarche collective de recherche-action soutient une dynamique collective d'expérimentation continue : la Mission Locale est un laboratoire d'innovation sociale.

LA DEMARCHE DE TRANSMISSION des valeurs portées

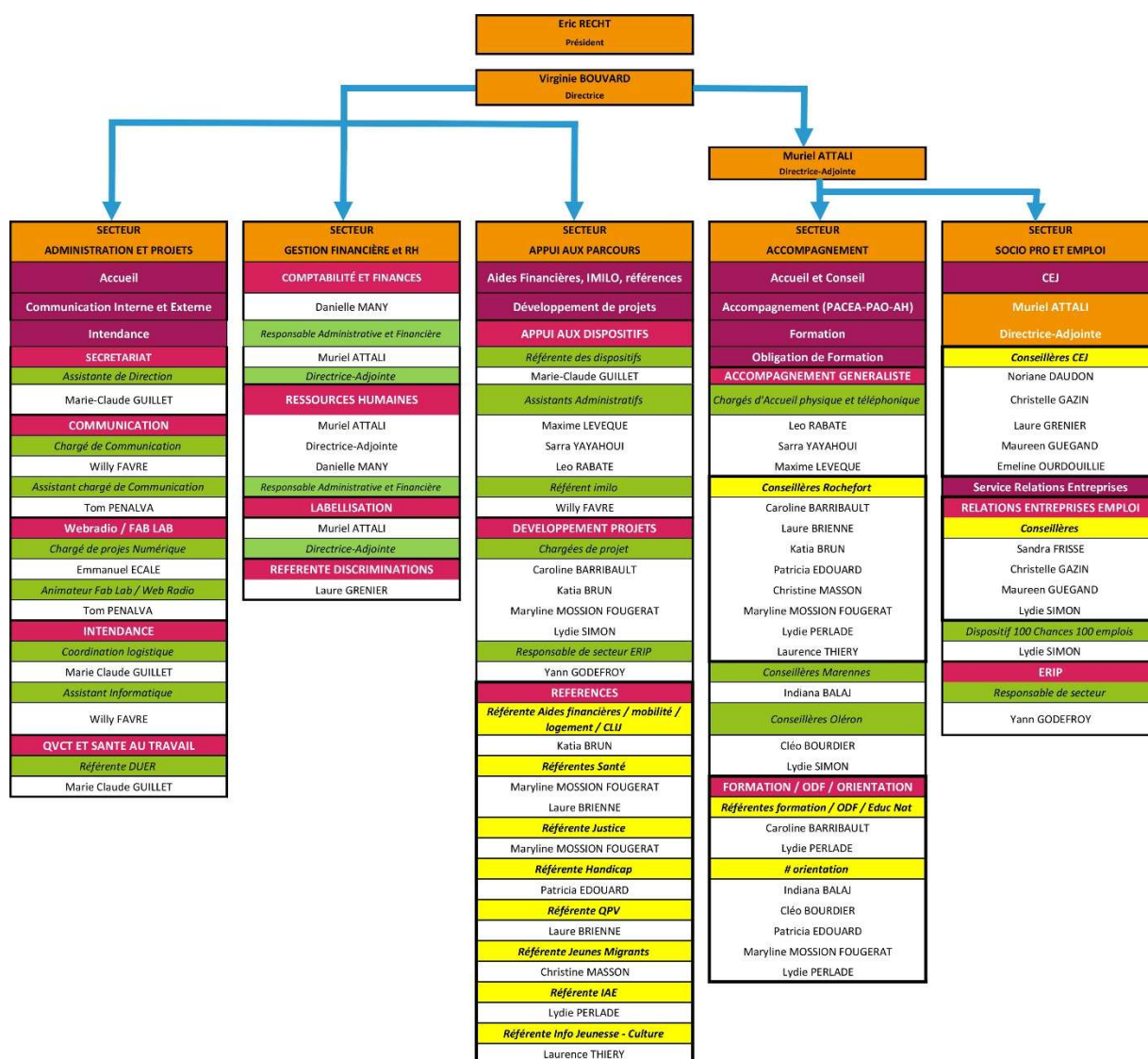
Synthèse des travaux des directrices et directeurs des 5 Missions Locales de Charente Maritime, juin 2024

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET COMPLEMENTAIRE AU SERVICE DES JEUNES ET DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

27 salariés déployés sur l'ensemble du territoire de compétence

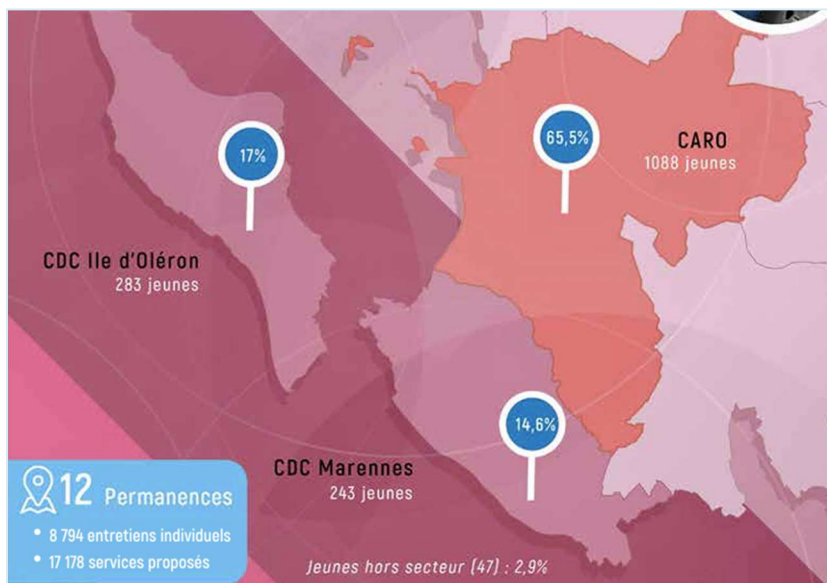
Les salariés de la Mission Locale sont salariés de droit privé, réalisant une mission de service public.

Leur statut est régi par [la convention collective des Missions Locales et PAIO](#).



L'équipe professionnelle de la Mission Locale de Rochefort, Janvier 2026

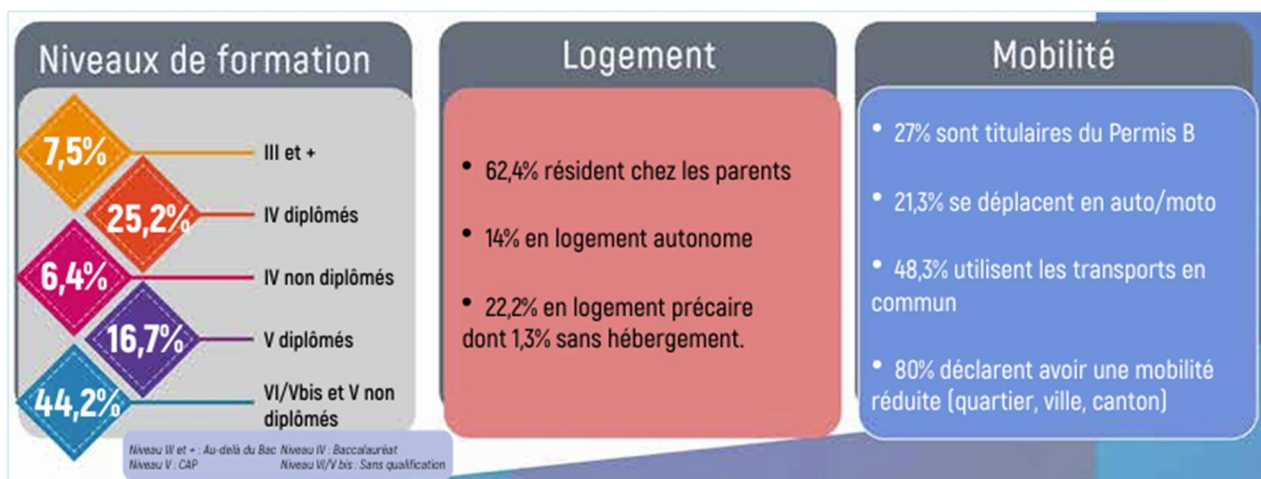
LES JEUNES ACCUEILLIS A LA MISSION LOCALE



Extrait du rapport d'activité 2024 de la Mission Locale

Environ 700 nouveaux jeunes franchissent chaque année les portes de la Mission Locale, 1 jeune sur 3 est mineur et 1 jeune sur 10 réside en Quartier Prioritaire de la Ville.

Plus de 1 650 jeunes sont accompagnés chaque année et bénéficient pour les 2/3 d'entre eux d'un accompagnement renforcé (PACEA, PPAE ou CEJ).



Extrait du rapport d'activité 2024 de la Mission Locale

UN MAILLAGE TERRITORIAL AU PLUS PRES DES BESOINS ET RESSOURCES LOCALES

Le territoire de compétence de la Mission Locale s'étend sur **780km²**, compte autour de **103 000 habitants** et représente ainsi environ 15% de la population départementale.

La Mission Locale déploie son offre de service au sein de 39 communes composant un territoire de compétence de 3 Etablissements de Coopération Intercommunale⁸

- La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron
- La Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

« Les 3 infra-territoires sont relativement différents de par leur taille et leurs caractéristiques géographiques et démographiques. Cependant, le territoire est marqué dans son ensemble par le vieillissement de sa population. Le chômage touche plus d'un jeune sur 5 âgé de 15 à 24 ans. Le niveau de formation des jeunes s'avère plus faible qu'ailleurs par un déficit de cursus de formations locales. Le taux de pauvreté, relativement homogène sur l'ensemble du territoire de compétence, est plus élevé qu'à l'échelle départementale. L'offre de logement est peu adaptée aux jeunes et les mobilités se heurtent à la géographie physique du territoire. Le territoire offre peu de divertissements en dehors de l'activité touristique saisonnière. Ainsi, l'attractivité est un fort enjeu quant au dynamisme territorial qui engagerait plus facilement les jeunes à rester et à s'investir sur un territoire qu'ils affectionnent par ailleurs

⁹. » Extrait de paroles d'acteurs - plénière de la Mission Locale (novembre 2024)

La Mission Locale s'appuie sur 3 pôles de proximité

- **Le siège à Rochefort** au Parc des Fourriers (à proximité de France Travail, la CPAM, l'Agglomération et l'Auberge de Jeunesse)
- **Un espace d'accueil à Marennes** (dans les locaux de la Maison des Initiatives et des Services)
- **Un espace d'accueil à Saint Pierre d'Oléron** (dans les locaux du Bureau d'Information Jeunesse)

⁸ Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) : un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité. Elle est régie par la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales. Il existe deux types d'EPCI. D'une part, les EPCI à fiscalité propre — que sont les agglomérations (les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les communautés de communes, Aix-Marseille et le Grand Paris) — sont des établissements dits « de projet » qui exercent des compétences obligatoires fixées par la loi et des compétences facultatives confiées par les communes, dans le cadre d'un « projet de territoire ». D'autre part, les EPCI sans fiscalité propre, appelés syndicats intercommunaux, sont créés spécifiquement dans le but d'exercer certaines compétences, et sont pour cette raison des établissements dits « techniques ». Source Wikipédia

⁹ Voir le portrait de territoire 2025 réalisé par la Mission Locale

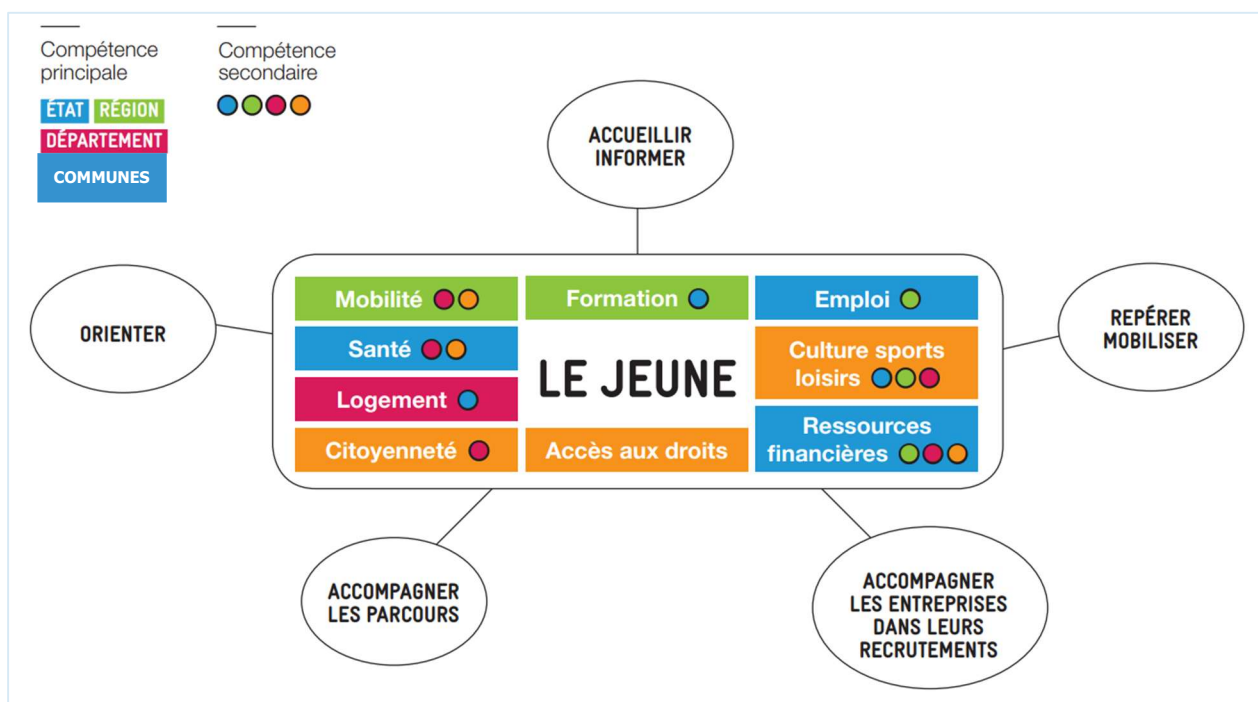
Afin de garantir une équité territoriale et agir au plus près des jeunes, des acteurs du monde économique et associatif ainsi que de l'ensemble des partenaires locaux, la Mission Locale investit 12 lieux de permanence de proximité



LA DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL : UN APPUI A 360°, PERSONNALISE ET DE PROXIMITE

Un « assemblée » territorial des politiques « Jeunesse »

La Mission Locale, membre du Service Public de l'emploi (SPE) et du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) opère le droit à l'accompagnement des jeunes à travers [le Conseil en Evolution Professionnelle](#) (CEP). Elle bénéficie, à ce titre, d'une fonction reconnue d'agrégateur territorial de compétences, d'animateur de partenariats et de catalyseur local de développement socio-économique.



Extrait du Cadre Commun de Référence de l'offre de service des Missions Locales, septembre 2018

S'inscrivant dans [le cadre commun de référence des Missions Locales](#), la Mission Locale met en œuvre le droit à l'accompagnement de tous les jeunes du territoire. **Elle est un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil et d'appui pour permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie.**

Sous la responsabilité de son conseil d'administration, la Mission Locale opérationnalise des **dispositifs nationaux**, déploie des **programmes régionaux** et **départementaux** comme elle pilote ou coordonne des **projets spécifiques** répondant à des besoins locaux non ou insuffisamment couverts.

LA MISSION LOCALE, UN LABORATOIRE D'INNOVATION QUI CONJUGUE UN ENSEMBLE DE POLITIQUES PUBLIQUES

Prendre en compte la globalité des attentes et des projets des jeunes pour les accompagner dans la réalisation de leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle

- **Respecter l'autonomie et la liberté de choix de chaque jeune** tout en cherchant à lui donner les moyens d'être acteur dans la construction et la mise en œuvre de ses projets
- **Faciliter l'accès des jeunes** à l'offre de la Mission Locale et à celle des acteurs du territoire
- **Adapter les services** en prenant en compte la parole des jeunes, leurs besoins et leurs attentes

A. Repérer et mobiliser : « La Mission Locale au plus près de vous »

FAIRE CONNAITRE AUX JEUNES L'OFFRE A LAQUELLE ILS PEUVENT AVOIR ACCES SUR L'ENSEMBLE DE LEURS BESOINS

La Mission Locale s'appuie sur l'organisation d'événements extra-muros pour aller « vers » les jeunes, « là, où ils nous attendent parfois le moins » : des permanences sont installées sur l'ensemble du territoire dont au Cabestan, en Quartiers Prioritaires de la Ville, à la Maison d'Arrêt de Rochefort, au Centre Educatif Fermé de Rochefort... Nous favorisons la rencontre avec les jeunes et les familles du territoire dans le cadre d'événements thématiques locaux qui donnent de la visibilité à l'offre de service et aux professionnels de la Mission Locale.

La mobilisation des jeunes est très liée à notre capacité à les écouter et leur faire confiance. La Mission Locale met à la disposition des jeunes une application numérique¹⁰ qui leur permet d'accéder à l'intégralité de l'offre de service de la Mission Locale et de choisir librement une thématique et de s'inscrire facilement et en autonomie à un atelier proposé par la Mission Locale ou à un événement local.

Nous portons une attention particulière au repérage et à la mobilisation des publics dits « spécifiques » : jeunes mineurs, jeunes ressortissants étrangers, jeunes sous main de justice et jeunes en situation de handicap. De plus, notre réseau de partenaires locaux joue un rôle important dans notre fonction de repérage des jeunes « hors radar » (l'Education Nationale notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour l'obligation de formation des 16-18 ans et France Travail dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi).

B. Accueillir et informer : « La porte de la Mission Locale est toujours ouverte »

ACCUEILLIR ET FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION

¹⁰ Accès en ligne à un catalogue d'ateliers couvrant l'ensemble du territoire

La Mission Locale veille à **maîtriser les délais de prise de rendez-vous des jeunes** et est en mesure de les accueillir immédiatement dès lors que la situation le nécessite.

Sur l'ensemble des **12 lieux d'accueil** du territoire de compétence, **tout est pensé pour faciliter l'accès à notre offre de service** :

- Une amplitude hebdomadaire importante
- Une signalétique claire
- L'absence d'interphone ou de sonnette et des portes toujours ouvertes
- Une offre de service (disponible sur notre site ou au format papier) traduite en plusieurs langues
- La mise à disposition de tablettes numériques équipées de logiciels de traduction
- Des conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Dès leur rendez-vous d'accueil, les jeunes renseignent un **Livret d'Accueil** permettant de détecter certains besoins essentiels et préalables à la démarche d'insertion professionnelle et sociale (accès aux droits, santé, logement, mobilité, identification de contraintes spécifiques...). Le livret d'accueil permet également aux professionnels de la Mission Locale **d'orienter rapidement les jeunes vers les partenaires compétents** ou d'initier une **démarche structurée de co-accompagnement**.

L'accès aux droits et à la citoyenneté

- **Information sur les droits sociaux** : informer les jeunes sur leurs droits (sécurité sociale, mutuelle, CMU, accès aux soins, logement, mobilité, justice) et facilitent l'accès à ces prestations.
- **Accompagnement administratif** : accompagner dans les démarches pratiques, comme prendre des rendez-vous médicaux ou orienter vers les bons interlocuteurs pour lever les freins à l'autonomie
- **Sensibilisation citoyenne** : organiser des ateliers sur la citoyenneté, les droits et devoirs, la laïcité, et la prévention de la radicalisation
- **Engagement citoyen** : soutenir le bénévolat, volontariat, service civique, et participation à des activités culturelles, sportives ou de loisirs pour favoriser l'intégration

L'accès à la santé au bien-être

- La Mission Locale, **labellisée Point Santé en 2024**, propose des informations, conseils et accompagnements collectifs et personnalisés sur les droits et les différents **dispositifs de prévention santé**.
- En lien avec ses partenaires ou à l'appui de prestataires, la Mission Locale **anime régulièrement des ateliers collectifs de sensibilisation** dont le contenu est régulièrement co-construit avec les jeunes.



Les aides à la mobilité

- Mobilisation du **Fonds d'Aide aux Jeunes de 18 à 25 ans**¹¹ : un secours temporaire sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social (logement, travail, transports, etc...). Il concerne le plus souvent les jeunes en cours



¹¹ Des aides pour les 18-25 ans | La Charente-Maritime - 17

d'insertion mais n'ayant pas travaillé assez longtemps pour accéder à l'indemnisation du chômage.

- Modélisation de « **parcours mobilité** » (deux roues, bus, train, mobilités douces, voitures)
- Appui à la **passation du permis de conduire**
- Possibilité de **location de scooters** en partenariat avec VIVRACTIF (SIAE)

L'accès au Logement

Informations, conseils et accompagnement sur les différents dispositifs d'aide existants en termes d'accès au logement. L'orientation vers les partenaires locaux spécialisés est accompagnée par la Mission Locale.

C. Orienter : « Pour chaque jeune, il existe (au moins) une voie vers l'autonomie ! »

APPORTER AUX JEUNES UN CONSEIL QUALIFIÉ LEUR PERMETTANT D'ÉLABORER DES CHOIX PROFESSIONNELS OU DE S'ORIENTER VERS LES ACTEURS ET SERVICES SELON LEURS BESOINS

A l'appui de l'offre territoriale et partenariale, la **Mission Locale porte à la connaissance des jeunes un ensemble d'opportunités** leur permettant de se construire individuellement et de rendre plus concrète leur vision de l'avenir.

L'obligation de formation des 16-18 ans

La Mission Locale, les CIO (Centres d'Information et d'Orientation) et les réseaux de partenaires assurent **le repérage des jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET)**. Cette étape permet au PSAD¹² (Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) de prendre contact avec les jeunes concernés par l'obligation afin de leur proposer un entretien personnalisé. En fonction de sa situation et de ses besoins, le jeune est orienté vers une formation ou un emploi. Des solutions et un accompagnement vers des métiers d'avenir lui sont proposés. Menée en étroite partenariat avec l'Education Nationale, cette mesure permet à la Mission Locale d'opérer le suivi et l'accompagnement des jeunes concernés en lien avec leurs familles.

L'Espace Régional d'Information de Proximité

L'ERIP Rochefort Océan est un espace d'accueil qui offre un accès simplifié au droit à l'information sur la formation, l'accès à l'emploi, la validation des acquis de l'expérience (VAE), les métiers, la création ou la reprise d'une entreprise... En accès libre, toute une gamme de services est proposée : entretiens individuels sur rendez-vous, ateliers thématiques, événements locaux et ressource documentaire.



¹² Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (Psad) | Académie de Poitiers

D. Accompagner à l'élaboration et à la mise en œuvre des parcours : « Les projets des jeunes se construisent ici »

PROPOSER A CHAQUE JEUNE UN SUIVI PERSONNALISÉ POUR CONSTRUIRE SON PARCOURS, ABORDER TOUTES LES QUESTIONS LIÉES À L'ACCÈS AUX DROITS ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE. CET ACCOMPAGNEMENT S'INSCRIT DANS LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE¹³

A l'appui de conseillers référents, la Mission Locale coordonne efficacement l'ensemble des dispositifs existants au bénéfice de la réussite du jeune dans la réalisation de son parcours d'insertion professionnelle et sociale.

L'accès à l'offre de service de la Mission Locale et de ses partenaires n'est pas spécifique à la typologie de l'accompagnement mis en place : il est généralisé à l'ensemble des jeunes accompagnés quel que soit le dispositif d'accompagnement (contractualisé ou non). La démarche d'innovation est au cœur de l'élaboration et la mise en œuvre des parcours. Elle s'appuie sur la co-construction partenariale d'ateliers collectifs spécifiques :

- Parcours « Remob'jeunes »
- Atelier ludique « Que CEJ-je ? »
- Ateliers de coaching « les Ressorts de la motivation »
- Ateliers de débat d'idées « Ça se discute ! »
- Ateliers Fab Lab « LAB Millenium : streamer d'1 jour », « Impression 3D », « Web Radio »...
- Atelier d'expression et communication inclusive « Langue des signes »
- Atelier d'accès à la formation/qualification « Et pourquoi pas une formation ? »

Le PACEA

Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie¹⁴ est dédié aux jeunes de 16 à 25 ans confrontés à un risque d'exclusion professionnelle. Cet accompagnement est un espace de coordination de dispositifs, il permet au jeune de bénéficier de :

- **Expériences professionnelles contractualisées** (intérim, CDD, CDI, emplois aidés...)
- **Parcours de formation notamment qualifiants**
- **PMSMP** (Période d'immersion en entreprise)
- **Actions spécifiques** (ateliers de techniques de recherche d'emploi, visites d'organismes de formation, mise en lumière sur les droits et les devoirs)
- **Mises en relation et réseau** avec d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement
- **Versement d'allocations financières ponctuelles** déterminées en fonction des besoins



Le CEJ

Le Contrat d'Engagement Jeunes¹⁵ est un parcours d'accompagnement intensif entièrement personnalisé pouvant atteindre 12 mois. Les jeunes accompagnés y bénéficient de :

- **L'accompagnement par un conseiller dédié** qui suit les jeunes tout au long de leur parcours jusqu'à l'emploi durable
- **Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine** composé de différents types d'activités : entretiens individuels, ateliers collectifs et expériences professionnelles



¹³ Conseil en évolution professionnelle (CEP) | Service Public

¹⁴ Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail et des Solidarités

¹⁵ Contrat d'engagement jeune (accompagnement pour trouver un travail) | Service Public

- Une **allocation mensuelle** déterminée en fonction des ressources et sous conditions de respect des engagements

E. Appuyer et orienter les jeunes dans l'emploi : « Rencontre et teste ton futur métier ! »

REPOUDRE AUX BESOINS DE COMPETENCES DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT DEFINI QUI PEUT ETRE MOBILISE AU SEIN DE TOUTES LES PHASES DU PARCOURS DES JEUNES (DECOUVERTE DES METIERS, DES SECTEURS ECONOMIQUES, EVALUATION DES COMPETENCES, ACCES A L'EMPLOI OU A LA QUALIFICATION, ETC...)

Une équipe disponible et réactive assure pour les entreprises du territoire un **service de proximité gratuit à l'appui d'un réseau de partenaires privilégiés** (santé, logement, mobilité...) et d'un **vivier de candidats**.

Travaillant en lien étroit avec les conseillers de la **Mission Locale**, les chargés de Relation Entreprise sont à la disposition des jeunes en lien avec les employeurs afin de soutenir les processus de recrutement et accompagner la sélection des candidats.

La découverte du monde de l'entreprise et des métiers

- **Parcours d'immersions en entreprise** via la PMSMP¹⁶ afin de découvrir une activité professionnelle
- **Appui à la réalisation d'enquêtes professionnelles** : interroger un expert sur son métier et sa réalité de terrain
- **Visites d'entreprises et plateaux de formations**
- **Informations collectives** présentant différents métiers et leurs conditions
- **Ateliers « Info Droits »** : pour comprendre son contrat de travail, ses bulletins de paie et plus généralement mieux connaître ses droits en tant que stagiaire, apprenti ou salarié.



¹⁶ Les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail et des Solidarités

L'appui à la recherche d'emploi

- Accompagnement à l'élaboration de CV et lettres de motivation
- Mise en place de séquences de coaching emploi « Job & Co. » permettant la mise en relation avec les entreprises et agences d'emploi partenaires de la Mission Locale
- Préparation à l'entretien d'embauche (ateliers de savoir-être pour maîtriser les codes et les attendus en entreprise)
- Simulations d'entretiens d'embauche en partenariat avec les entreprises et associations partenaires
- Entretiens de recrutements « grandeur nature » : sessions de tutorat de jeunes durant une semaine à l'appui d'un JOB COACH dédié dans le cadre du dispositif « 100 chances 100 emplois »



L'ECOSYSTEME PARTENARIAL DE LA MISSION LOCALE

Une coordination partenariale et financière dédiée à la mise en œuvre des projets locaux et des politiques publiques départementales, régionales, nationales et européennes



Les financements de la Mission Locale proviennent principalement des **de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Charente Maritime et des collectivités locales.**

Un écosystème partenarial local opérationnel dédié à la mise en œuvre de l'accompagnement global

A l'image de la diversité des besoins et trajectoires des jeunes, **les partenaires opérationnels de la Mission Locale sont nombreux** et concourent à la délivrance d'une pluralité de services : formation, santé, social, mobilité, logement, culture...

Partenariat Formation

- **Organismes de formation**

AFPA (dont Promo 16-18 ans) - AFTRAL - ACTORIA FORMATION - UIMM - CFA LAGORD - CFA BTP SAINTES - CFPPA Saintonge - CESI - CIPECMA - AXYS - IRFREP - GRETA - INSUP - ATELEC HOMMES ET SAVOIRS - NCO FORMATION- IRSS - IFI PEINTURE - IFP ATLANTIQUE - ECOLE TERRADE - GEIQ Profession Sport et Loisirs - GEIQ BTP - SNSM - Agences d'intérim

- **Etablissements scolaires**

LYCEE JAMAIN - LYCEE DASSAULT - CEPMO - LYCEE FENELON

- **Autre**

CIO – SMV - SNU – UNISCITE - Centre du Service National

Partenariat Inclusion et Handicap

- **Organismes de formation**

EPNAK (ESPO) dont le Dispositif d'accompagnement en formation (DEFA) et Orientation AXYS (Inclus'PRO) - Référent.e.s handicaps des centres de formation : CFA de Lagord - SIADV - La Fondation des Diaconesses

- **Structures liées à l'emploi adapté**

SESSAD Océan- Rochefort – SESSAD La Rochelle - SESSAD ADEI -St Georges - SAMSAH TSA - ESAT MESSIDOR - ESAT ADEI - Atelier protégé Oléron - Entreprise adaptée les Gens de Mer - Les ateliers du littoral-APAGEMS) - ESAT Oeuvre d'Emmanuelle - ESAT Claire et Maire (La Navicule bleue- Arvert) - ESAT de Rochefort - Unapei 17 - ESAT Le Marouillet - UNAPEI-Yves - ESAT Gaïa 17- Arvert - GEM Océan et Etre Rochefort - IMPRO Tonnay-Charente - ULIS de Pons - Adecco - Manpower - Entreprises « handi-accueillantes » : McDonald's et GIF

- **Autre :**

CAP Emploi - MDPH 17 - France Travail (Equipe Team TH Rochefort et Oléron) - Dispositif d'Assistance au Projet de Vie (ADEI-TREMA-ARS) - AGEFIPH - Equipe mobile Handicap rare 17 - Equipe mobile TSA - Centre de ressources Formation Handicap (CRFH) et PRITH

Partenariat Jeunes sous main de justice -milieu fermé et milieu ouvert

- **Partenaires justice**

SPIP PJJ MAH - DISP Bordeaux - AAPIQ - Centre social Service prévention - Espace Jeunes Ville de Rochefort - Service Prévention ADEI - Prévention Association Tremplin 17

- **Partenaires emploi/formation**

France Travail - IRFREP-PPAIP - GEPSA Formation - AFEC Insertion - Randstad Inhouse - Al17 - Vivractiv - Riq'ochets

- **Autre**

Région Nouvelle Aquitaine - Education Nationale RLE - CLLAJ17 - Référent(e)s justice des Missions Locales de la région

Partenariat Bien-être, prévention et santé

- **Partenaires associatifs**

Association AAPIQ - Centre social Service Prévention - Association CAP - Centre social Association Primevère Lesson - Espace jeunes/Service prévention Ville de Rochefort - Association Altéa Cabestan - Banque alimentaire 17 - Centre de santé sexuelle de Rochefort (CPEF) - Centre Hospitalier Marius Lacroix (Dispositif ELIPSE et CAP REHAB17) - CIDFF - CSAPA (Consultation jeunes consommateurs) - Bus Santé en Mouvement (Groupe Hospitalier Littoral Atlantique) - Ligue contre le Cancer - MDAJA17 - Coordinatrice PDN17 (Promeneurs du Net) - Mutualité Française Nouvelle Aquitaine - Planning Familial 17 - Association Tremplin 17 (Psychologue et Pôle addictologie) - Association ADEI (Prévention Nomade)

- **Partenaires institutionnels et autre**

Vigilans (Centre hospitalier Henri Laborit de Poitiers) - Coordinateur CLS CARO - Coordinateur CLS CCBM - Coordinatrice CLS CCIO - CCAS-Ville de Rochefort - Maison de l'Egalité des Femmes Ville de Rochefort - CPAM17 - CARSAT - Service Prévention Délégation territoriale ASE et PMI Rochefort Marennes Oléron - Chaire Sport Santé Région Nouvelle Aquitaine - ARS CPTS Rochefort Océan-Marennes - GE APA - Référent.e.s Santé des des Missions Locales de la région

Partenariat Jeunes ressortissants étrangers

- **Partenaires associatifs**

Association ESCALE (Pôle MNA) - Association ADSEA (Pôle MNA) - Association ESCALE (CADA/HUA) - Fondation les Diaconesse de Reuilly (AGIR) - Fondation Les Diaconesse de Reuilly- (CADA/ HUDA/CPH) – CLAJJ (Dispositif IML-BPI) - TREMLIN 17 - ALTEA CABESTAN - CHRS - Association ADSEA - IRFREP - CIR - CIMADE - INFO DROITS - Solidarité Migrants

- **Partenaires institutionnels et autre :**

DDETS - Délégation Territoriale (ASE et Pôle MNA) Préfecture (Programme d'Intégration des Réfugiés) - OFI - AFIDE (formation et information Droit des étrangers)

Partenariat Logement, hébergement et lutte contre la précarité

- **Partenaires associatifs**

Association CLAJJ 17 - Association ESCALE (CADA/HUA) - Fondation Les Diaconesse de Reuilly (CADA/HUDA/CPH) - Association ALTEA CABESTAN - CHRS - Association ALTEA CABESTAN (Accueil de jour et accueil de nuit) - Association ADSEA - Epicerie solidaire « La Boussole » - Association « Océan » (Oléron) - Centre social Primevère Lesson (Rochefort) - Centre social le Cap (Tonnay-Charente) - Centre social AAPIQ (Rochefort) - Ressourcerie et Recyclerie du Sport

- **Partenaires institutionnels**

CCAS - Conseil Départemental (Gestion du FAJ) - Délégation Territoriale Rochefort Marennes Oléron (ASE et Service Social) - Etat (Convention IML-BPI)

Partenariat Insertion par l'activité économique (IAE)

- **Partenaires associatifs**

Association Vivractiv - Régie Interquartiers de Rochefort Ricochet - AI 17 - Atout Solidaire - Arozoaar (Jardins de Cocagne) - ADCR Services

- **Partenaires institutionnels**

Etat



OUVRIR UN ESPACE VIVANT POUR DEFINIR UN CAP COMMUN : NOS 7 AXES DE PROGRES

Dès le mois de juin 2024, dans le cadre d'un dispositif départemental d'accompagnement mutualisé aux 5 Missions Locales de Charente-Maritime, nous avons lancé la démarche de co-construction du projet associatif

Le projet associatif tel que nous l'envisageons est...

- Un **outil puissant de promotion** auprès de l'ensemble des élus locaux et partenaires du territoire
- Un **document de référence et de convergence** pour l'ensemble des parties prenantes



Le 26 novembre 2024, la Mission Locale a animé un espace de réflexions et travaux dédié à la construction concertée du projet associatif. L'ensemble de ses parties prenantes était représenté : élus du Conseil d'administration, équipe professionnelle, jeunes, partenaires institutionnels, partenaires associatifs et entreprises.



Ainsi, **37 professionnels**, réunis à Tonnay-Charente, ont étudié ensemble **le matériau préalable à la définition des orientations stratégiques** : le portrait de territoire ainsi que les résultats et tendances révélés dans le cadre des consultations menées (équipe professionnelle de la Mission Locale, des jeunes, des partenaires et des entreprises).

Les travaux menés ont permis de définir collectivement 7 axes de progrès :

L'axe de progrès Enjeux territoriaux



L'offre de service de la Mission Locale prend en compte les spécificités territoriales : elle s'adapte localement aux fragilités et ressources objectivées

1. Veiller à **une plus grande équité dans l'accès aux informations et aux droits** (investir plus fortement les infra-territoires en fonction de l'objectivation des besoins)
2. Renforcer **la proximité avec les jeunes, les entreprises et les partenaires des territoires ruraux**
3. **Mutualiser les moyens et forces d'actions** avec les partenaires locaux
4. Lutter **contre l'illectronisme**



Animer un dispositif partenarial et itinérant à la rencontre des jeunes des territoires ruraux



L'axe de progrès Enjeux partenariaux



La territorialisation de l'offre de service de la Mission Locale se construit à l'appui des partenaires locaux

1. **Cartographier, suivre et évaluer l'ensemble des partenariats** mobilisés par la Mission Locale dans le cadre de l'accompagnement des jeunes
2. Rechercher avec les partenaires **des pistes pertinentes de mutualisation de moyens et compétences**
3. **Capitaliser sur les pratiques professionnelles et projets dits "innovants"** portés par les Missions Locales du département



En fonction de thématiques précises (logement, mobilité, santé...), **établir avec les partenaires locaux la programmation d'espaces d'échanges dédiés à l'innovation**



L'axe de progrès **Relation Entreprise**



L'offre de service de la Relation Entreprise est structurée et structurante

1. Concevoir une **ingénierie de parcours structurants de découverte des métiers**
2. Sensibiliser les jeunes à **la découverte des opportunités de recrutement**
3. Cartographier et conventionner avec **les entreprises incontournables et les entreprises dites "accueillantes" du territoire**
4. Porter l'animation d'**espaces de "réseautage" jeunes/entreprises autour d'événements sportifs ou culturels**
5. Partager/mutualiser avec nos partenaires locaux **les outils d'accompagnement vers l'emploi**



Réaliser un annuaire local des entreprises "accueillantes"



L'axe de progrès **Orientation / Formation**



L'offre de service Orientation et Formation est structurée et structurante

1. Concevoir **une ingénierie de parcours structurants de découverte des formations**
2. Mettre en lien **les opportunités d'emploi du territoire avec des parcours de formation concrets et accessibles.**
3. Renforcer **les liens de la Mission Locale avec les organismes de formation**



Identifier et mettre en oeuvre la complémentarité entre l'offre de service Orientation/Formation et l'ERIP



L'axe de progrès **Observatoire local**



Bâtir, animer et diffuser un observatoire local de la jeunesse et du territoire

1. Mettre à jour, diffuser et animer territorialement chaque année **le portrait du territoire de compétence de la Mission Locale** (constats, évolutions, hypothèses)
2. Diffuser et animer territorialement chaque année **les "chiffres clés" des jeunes accompagnés par la Mission Locale**
3. Recueillir **l'avis des jeunes concernant les actions auxquelles ils participent** potentiellement avec le concours d'un **Conseil Consultatif de jeunes**
4. **Faire évoluer les modalités de mise en oeuvre de l'offre de service** en fonction des retours/propositions des jeunes



Présenter chaque année dans le cadre d'une conférence participative le portrait des jeunes accompagnés et le diagnostic du territoire de compétence de la Mission Locale

L'axe de progrès **Enjeux organisationnels internes**



Une organisation technique et des process adaptés aux enjeux

1. Conduire **un diagnostic organisationnel** à l'appui de l'ensemble de l'équipe **professionnelle**
2. Elaborer **des préconisations organisationnelles** à l'appui de l'ensemble des **parties prenantes** (équipe professionnelle et administrateurs) :
 - Instaurer de nouvelles modalités de **réunion d'équipe**
 - Renover l'organisation de **l'accueil des jeunes**
 - Renover la mise en oeuvre des **parcours CEJ**



Dans le cadre de la démarche de labellisation, construire une feuille de route opérationnelle de l'amélioration continue des pratiques professionnelles

L'axe de progrès **Enjeux de gouvernance**



Une gouvernance robuste et impliquée



1. Conduire **un diagnostic organisationnel**
2. Elaborer **des préconisations à l'appui de l'ensemble des parties prenantes** (équipe professionnelle et administrateurs)
3. Renforcer **la compréhension par les administrateur.rices de l'offre de service de la Mission Locale**
4. Clarifier / formaliser **le rôle et les responsabilités des administrateur.trices**



Formaliser les délégations de responsabilités des élus du Conseil d'Administration



Mission Locale
Rochefort Marennes Oléron

NOUVELLE-AQUITAINE

Vos projets se construisent ici !

EN ROUTE VERS LA LABELLISATION DE LA MISSION LOCALE !

Le 13 janvier 2026 au Palais des Congrès de Rochefort, la Mission Locale a engagé un mouvement collectif de convergence entre les axes de progrès identifiés et les axes d'amélioration attendus par la démarche de labellisation nationale dans laquelle elle s'est engagée. L'ensemble de l'équipe professionnelle, entourée d'une vingtaine de partenaires et d'élus locaux a partagé le contexte et les enjeux de la démarche de labellisation.

Dans la perspective de la labellisation de la Mission Locale en 2026, un échéancier de réalisation a été posé.





Mission Locale Rochefort Marennes Oléron



1 Avenue Maurice Chupin
Parc des Fourriers - BP 20294
17312 Rochefort Cedex



05.46.99.06.00



www.mamissionlocale.org
www.facebook.com/mlrmo
ml.rmo@milo-rmo.com



LAB MILLENNIUM



Ateliers Tech, design
Impressions 3D
Ateliers graphisme
Game-design

Participez
Créez
Animez



www.onrradio.com